

Communiqué du 18 septembre 2020, Certaines conditions d'accueil à la médiathèque sont assouplies

- La durée de présence dans la médiathèque pour la consultation des postes informatiques n'est plus limitée.
- La jauge d'accueil est relevée :
 - Dans les bibliothèques Paul Langevin, André Malraux et Romain Rolland, **20 personnes** peuvent être accueillies simultanément dans les espaces adultes et 15 personnes dans les espaces jeunesse.
 - A la bibliothèque Gabriel Péri, ce sont **15 personnes** qui peuvent être accueillies simultanément dans l'espace adulte et 12 personnes dans l'espace jeunesse.Au delà de la jauge, les bibliothécaires inciteront les personnes présentes à limiter leur présence à la médiathèque.
- La lecture et le travail sur place sont de nouveau possible.
- L'encaissement est de nouveau possible : les pénalités de retard sont rétablies à partir du 1er octobre, les impressions sont de nouveau payantes.
- L'atelier numérique ouvre de nouveau ses portes, les vendredis de 16h à 19h et les samedi de 9h à 12h, sur inscription.
- Les documents sont mis de côté 3 jours lorsqu'ils sont rendus à la médiathèque.

La distanciation sociale est toujours recommandée.
Dans tous les cas, le masque reste obligatoire
et du gel désinfectant est mis à disposition.

L'équipe de la médiathèque,